

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

==--==--==



**MINISTRE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

==--==--==

SOMMET MONDIAL SUR LA BIODIVERSITE

Thème : « actions urgentes en faveur de la biodiversité pour un développement durable »

**Déclaration de la République du Congo, lue par Madame
Arlette SOUDAN-NONAUT,
Ministre du Tourisme et de l'Environnement, en charge du
Développement Durable, Coordinatrice Technique de la
Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour
le Bassin du Congo**

New York, 30 septembre 2020

**Excellence Monsieur le Président ;
Excellence, Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers homologues ;
Mesdames et Messieurs ;
Distingués participants.**

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire Général des Nations Unies pour avoir eu l'initiative d'organiser ce Sommet sur l'une des questions les plus brûlantes de l'heure à savoir la préservation de la biodiversité.

En effet, depuis déjà plusieurs années les rapports produits par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) indiquent que celle-ci décroît à un rythme effréné et que plusieurs espèces sont menacées d'extinction.

Malheureusement, la perte de la biodiversité a des conséquences sur une menace encore plus grande, à savoir le réchauffement climatique avec son corollaire de phénomènes extrêmes qui engendrent des pertes en vies humaines et des destructions des biens matériels.

Par conséquent, gérer durablement la biodiversité c'est contribuer efficacement à la lutte contre les changements climatiques. Le rôle joué par les forêts, les mangroves et les zones humides dans la séquestration du carbone et la régulation du climat mondial n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi la République du Congo, située au cœur du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique de la planète, consciente de la

nécessité de préserver ce patrimoine mondial qui représente près de 10% de la biodiversité de la planète, s'est très tôt engagée dans la gestion durable de ses forêts à travers l'aménagement forestier et la certification forestière.

Ces efforts ont permis à notre pays de figurer parmi les pays à forte couverture forestière et à faible taux de déforestation.

Nous avons en outre créée 17 aires protégées qui représentent près de 13% du territoire national. La préservation et la protection des tortues marines nous ont mené à entreprendre la création d'une aire marine protégée dans la baie de Loango.

Le Congo qui a adhéré à la Convention de Ramsar sur les zones humides a inscrit à ce jour 14 sites au titre de cette convention.

Plus récemment, la découverte des tourbières sur une superficie de près de 145.500 km², dans la Cuvette Centrale du Bassin du Congo et qui séquestrent près de 30 milliards de tonne de carbone, nous engage à gérer durablement ces écosystèmes fragiles.

Les besoins en financement à ce sujet sont énormes et quelques initiatives sont en cours avec certains partenaires.

En définitive, pour augmenter notre ambition dans la préservation de notre biodiversité, la République du Congo a signé en septembre 2019, une lettre d'intention avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) couvrant des secteurs aussi variés que l'agriculture, les forêts, les mines, les hydrocarbures, l'environnement afin nous placer dans une trajectoire de développement durable.

Enfin, dans une démarche collégiale autour de la Commission Climat du Bassin du Congo dont mon pays assure la présidence, il a été créé un Fonds Bleu, outil de financement des projets concourants à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques et dont l'étude de préfiguration est en cours d'adoption.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Arlette SOUDAN-NONAUT.-